

**Chaim Perelman**

par Stefan Goltzberg

La pensée de Chaim Perelman a profondément marqué la théorie du droit du xx<sup>e</sup> siècle.

S'opposant au positivisme juridique, c'est-à-dire aux théories qui réduisent le droit à la loi, l'essentiel de son apport réside dans une théorie de l'argumentation qui rebat les cartes de la logique juridique, en mettant l'accent sur la manière de raisonner, et plus profondément de discuter.

La vérité n'est plus chez Perelman une notion centrale.

Elle est remplacée par l'idée d'adhésion, qui permet de rendre compte du caractère progressif de l'assentiment. Loin d'une description désincarnée et décontextualisée, Perelman intègre une série de paramètres : qui parle, à qui, où, quand, dans quelle situation... Les arguments ne sont ainsi jamais totalement contraignants : c'est toujours le contexte qui conditionne leur

acceptabilité. Un procédé comme la présomption d'innocence peut être compris, non comme une valeur fondamentale, mais comme un simple outil destiné à compenser l'absence de connaissance.

Le droit apparaît ainsi comme un art de gérer les controverses. Cette vision s'inscrit dans une « philosophie du raisonnable » où la valeur d'une idée se mesure à sa capacité d'emporter l'accord des participants à la controverse qui naît de son introduction. Le domaine de l'argumentation est « celui du vraisemblable, du plausible, du probable, dans la mesure où ce dernier échappe aux certitudes du calcul ».

*Stefan Goltzberg est chercheur au Centre Perelman de philosophie du droit (Université libre de Bruxelles).*

ISSN 1269-8563

ISBN 978-2-84186-680-9



9 782841 866809

2013-II 10 €

Peinture : Les deux avocats - Honoré Daumier

le bien **commun**

**Chaim Perelman**

par Stefan Goltzberg

L'argumentation juridique



M I C H A L O N

le bien **commun**